



UNION FRATERNELLE DES CROYANTS DE DORI

BP 1
Tél: +226 24 46 01 51
Fax: +226 24 46 06 55
Site web: www.ufc-dori.org

Dori
Burkina Faso
Emails: union@faso.net.bf
ufc@dori.org

TERMES DE REFERENCE

EVALUATION FINALE DU PROGRAMME 115-013-1020 ZG

« Développement rural intégré avec un accent particulier sur le renforcement de la résilience et la promotion de la paix »

Juillet 2024

Table des matières

Préambule	3
I. Contexte et Justification	3
II. Description de la mission de l'évaluation	3
2.1. Objectifs de l'évaluation.....	3
2.2. Critères et questions clés relatifs à l'évaluation	5
III. Les groupes cibles de la mission	6
IV. Eléments de méthodologie	6
V. Durée de l'évaluation / Horaire	6
VI. Rapports	7
VII. Qualités requises pour les évaluateurs	7
VIII. Coordination	7

Préambule

Comme partout au Burkina-Faso, la région du Sahel, zone d'intervention de l'UFC Dori, est marquée par des attaques terroristes à répétition, entraînant le déplacement de nombreuses populations. C'est dans un tel contexte où les populations, polarisées autour des centres urbains ou péri-urbains, cherchant en permanence à se reconstruire avec toutes les difficultés possibles, que le programme triennal 115-013-1020 ZG est mise en œuvre. Contrairement à d'autres évaluations, celle-ci vise à améliorer la qualité des projets en milieu de crise et à apprendre, en partenariat, comment gérer efficacement les projets de développement dans de telles conditions. L'évaluation mettra l'accent sur les aspects opérationnels et humains, valorisant les étapes de développement, les succès, les échecs, et la capacité de résilience des bénéficiaires pour influencer positivement les activités futures. Elle intégrera également la dimension de « gestion sensible au conflit ou do no harm » pour s'assurer que l'intervention ne provoque pas de dommages supplémentaires et contribue à la promotion de la tolérance et de la cohésion sociale, ainsi que sur le maintien des valeurs de l'UFC Dori.

I. Contexte et Justification

Depuis l'année 2016, le Burkina Faso, autrefois un havre de paix, connaît une crise sécuritaire sans précédent de son histoire. La région du Sahel est particulièrement affectée, avec une montée des attaques terroristes, des déplacements massifs et fréquents de populations, une fragilisation des liens sociaux, une insécurité alimentaire en croissance et une crise de logements. Cette situation complexe exige des interventions de développement sensibles et adaptées, prenant en compte non seulement les besoins économiques, sociaux, mais aussi les dynamiques de conflits qui peuvent exacerber les tensions locales. Le projet 115-013-1020 ZG a été conçu pour répondre à ces défis en soutenant les populations locales à travers des initiatives de développement durable, de cohésion sociale et de sécurité alimentaire.

Cette évaluation externe est mandatée pour analyser les performances du projet selon plusieurs critères essentiels : pertinence, efficacité, viabilité, cohérence, et sensibilité aux conflits (Do no Harm). Cette approche d'ensemble permettra d'assurer que les interventions sont non seulement efficaces mais aussi respectueuses des dynamiques locales et contribuent à une paix durable.

II. Description de la mission de l'évaluation

2.1. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de cette évaluation est de fournir de manière indépendante à l'Union Fraternelle des Croyants Dori et aux différents partenaires des éléments d'appréciation de la performance du projet en se basant sur quatre critères définis par le CAD/OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, viabilité) et l'application des principes de la gestion sensible aux conflits (do no harm). En outre, elle a un objectif d'apprentissage visant à mettre en lumière et analyser les bonnes pratiques et leçons apprises afin de proposer des recommandations utiles favorisant l'amélioration globale des projets de développement en situation de crise.

De manière spécifique il s'agira de :

- Apprécier la pertinence par rapport aux besoins et priorités des bénéficiaires ;
- Identifier les besoins non couverts dans les secteurs couverts par le projet et proposer des pistes de réponse
- Apprécier la cohérence du programme par rapport au contexte et priorités nationales et locales ;
- Apprécier l'efficacité de sa mise en œuvre ;
- Apprécier la viabilité des résultats ;
- Évaluer le niveau de prise en compte de la gestion sensible au conflit ou le « do no harm » dans les différentes réalisations.
- Tirer des leçons et proposer des recommandations utiles pour une suite du projet.

De façon plus détaillée, la mission devra

- Apprécier la pertinence du programme en lien avec les besoins des bénéficiaires et le contexte socio-économique et sécuritaire de la région du Sahel. L'évaluation examinera si les objectifs du projet sont alignés avec les priorités locales et les besoins réels des populations bénéficiaires, en particulier les producteurs accompagnés et les ménages vulnérables. Il s'agira également d'évaluer l'adéquation des activités prévues face aux contraintes environnementales, notamment les changements climatiques et l'aridité des sols.
- Apprécier la gestion des ressources financières, humaines et matérielles, en analysant la capacité du projet à maximiser les résultats avec les moyens disponibles. Cette analyse comprendra l'étude des processus de gestion et de mise en œuvre, en identifiant les bonnes pratiques et les points à améliorer. Une attention particulière sera accordée à l'optimisation des coûts et à l'efficacité des partenariats et des collaborations.
- Evaluer les synergies et les complémentarités entre les différentes interventions, en identifiant les opportunités de collaboration et les risques de chevauchement ou de contradiction. L'objectif est de s'assurer que le projet contribue de manière harmonieuse à l'ensemble des efforts de développement et de paix dans la région. L'évaluation de la cohérence se concentrera sur la manière dont le projet s'intègre avec d'autres initiatives similaires dans la région, ainsi que les politiques nationales en matière de développement et de sécurité.
- Analyser la viabilité des résultats du projet pour déterminer dans quelle mesure les bénéfices des interventions sont susceptibles de se maintenir après la fin du financement. Cette évaluation inclura une analyse des stratégies de pérennisation mises en place, telles que le renforcement des capacités locales, le transfert de compétences, et l'engagement des parties prenantes locales. L'évaluation examinera également la résilience des bénéficiaires face aux défis, notamment les crises climatiques et sécuritaires.
- Comme critère transversal, l'évaluation portera une attention particulière à l'impact du projet sur les dynamiques de conflits. Il s'agira d'analyser comment les interventions ont pris en compte les tensions intercommunautaires, les stigmatisations ethniques, et les risques de violence. L'évaluation vérifiera que les activités n'ont pas exacerbé les tensions existantes et, idéalement, qu'elles ont contribué à la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Des recommandations seront formulées pour améliorer l'approche "Do no Harm" dans les futures interventions.

2.2. Critères et questions clés relatifs à l'évaluation

Critère d'évaluation	Questions évaluatives clés
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure est-ce que les objectifs du projet correspondent aux besoins des bénéficiaires ? • Dans quelle mesure, le programme vise-t-il à la résolution des problèmes essentiels des populations ?
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet est cohérent avec les orientations politiques de développement du pays ou de la région ? • Quelles sont les synergies créées avec les projets similaires dans la zone d'intervention ?
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière optimale ? • Les résultats atteints au stade actuel du projet sont-ils raisonnables par rapport au contexte, au budget et au temps consommé ? • Les moyens disponibles (ressources humaines, matérielles et financières) ont-ils été gérés rationnellement pour l'atteinte des résultats durant la période écoulée ? • Les résultats auraient-ils pu être obtenus par d'autres moyens, à un coût moins élevé et dans les mêmes délais ?
Viabilité /durabilité	<p>Elle consiste à mesurer la pérennité des bénéfices au-delà de la période de mise en œuvre du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Y'a-t-il des mécanismes mis en place pour créer ou renforcer l'autonomie des groupes bénéficiaires après le retrait du projet ? • Quels facteurs importants ont influencé la réalisation ou la non-réalisation de la durabilité du projet ? • Quel est le niveau d'engagement des bénéficiaires et leurs organisations ? • Quels sont les apprentissages pouvant soutenir des projets similaires et permettant les acteurs d'opérer des modèles de résilience durable face aux crises sécuritaires ?
"Sensibilité aux conflits"/"Do no Harm"	<ul style="list-style-type: none"> • En quoi les bénéficiaires et les porteurs du projet ne sont pas auteurs de division ou des connecteurs dans les situations conflictuelles ? • En quoi les bénéficiaires du projet n'ont pas été exposés aux groupes extrémistes dans la mise en œuvre du projet ? • Quelles stratégies ont été adoptées pour la mise en œuvre du projet sur le terrain sachant le contexte ? • Quels sont alors les intérêts des bénéficiaires à travers UFC Dori et le projet dans la situation de crise et de conflits. ? • En quoi les actions prônées présentent des aspects positifs ou négatifs susceptibles de nuire ? • En quoi les facteurs qui relient les gens au-delà des lignes de conflit ont été sources de difficultés, de traumatismes ou de discrimination ? • En quoi le projet notamment les activités ont atténué ces facteurs ou ont réduit les différences et créer des opportunités de collaboration ?

III. Les groupes cibles de la mission

Les groupes cibles du programme sont les 36 organisations paysannes accompagnées par l'UFC-Dori, mais aussi les 36 structures locales de paix, soit au total 72 organisations paysannes locales, chacune disposant d'une spécialité bien donnée. Au total, le nombre des bénéficiaires du projet attendu est 3 960 ménages.

IV. Eléments de méthodologie

La participation devrait guider la méthodologie à proposer. Dans tous les cas, la présente évaluation, devra prendre en compte la documentation existante et la collecte des données primaires. Il s'agira pour les consultants d'observer les actions sur le terrain et de recueillir les avis des bénéficiaires, de l'équipe de l'UFC-Dori et des autres partenaires locaux impliqués à la mise en œuvre du projet. L'approche méthodologique qui sera proposée par les consultants doit être participative et mixte, combinant des méthodes quantitatives et qualitatives. Les techniques incluront des enquêtes quantitatives, des questionnaires structurés, des entretiens semi-structurés, des groupes de discussion et toute autre technique jugée pertinente par les consultants.

En résumé, le processus suivra et les étapes suivantes :

- Une phase de préparation axée sur la recherche documentaire, des échanges avec l'UFC sur le contenu, la démarche méthodologique de l'évaluation ainsi que les outils qui seront utilisés et le chronogramme de travail. Ceci pour susciter une compréhension commune et un langage commun entre les évaluateurs et l'UFC Dori.
- Une phase d'exécution : elle sera consacrée aux rencontres, échanges, visites de terrains et collectes de données. Les acteurs impliqués à ce niveau sont l'équipe d'exécution du programme, les acteurs à la base et les autres partenaires impliqués indirectement dans la mise en œuvre (partenaires étatiques et non-étatiques), les autorités locales, régionales, provinciales et au niveau des villages
- Une phase de rapportage : elle sera consacrée à la production d'un rapport et la restitution des principaux résultats à l'UFC Dori
- Un aide-mémoire sera rédigé sur place et remis à la coordination de UFC Dori
- Le rapport final tiendra compte des remarques émises lors la restitution.
- Une version provisoire du rapport de l'évaluation sera remise pour commentaires avant la version définitive (envoi par courriel).

V. Durée de l'évaluation / Horaire

La durée totale de l'évaluation ne devra pas excéder 20 jours et avoir une phase de terrain d'au moins une semaine. Les activités de l'évaluation (y compris le rapport) doivent être achevées au plus tard le 15 octobre.

VI. Rapports

Un rapport provisoire sera proposé à UFC-Dori et fera l'objet de restitution pour validation. La version définitive sera fournie sous la version électronique et papier à UFC-Dori.

Le rapport final ne devrait pas dépasser 30 pages. Des annexes pourraient être ajoutés au besoin. Sa structuration pourra se présenter comme suit :

- a) Couverture
- b) Contenu, Abréviations, Résumé
- c) Contexte du projet
- d) Introduction à l'évaluation (buts, objectifs, taille/cadre de l'évaluation)
- e) Méthodes de l'évaluation
- f) Résultats de l'évaluation
- g) Conclusions de l'évaluation
- h) Recommandations & Lessons Learnt
- i) Annexes

VII. Qualités requises pour les évaluateurs

- Être indépendant
- Avoir une bonne connaissance de la géographie de la région d'intervention
- Avoir une connaissance avérée en évaluation de projet et programme notamment une évaluation axée sur la réalisation des effets (Suivi Evaluation Participatif des Impacts)
- Maîtrise des langues parlées dans les villages pour les interviews
- Rapidité et efficacité dans les analyses des actions de développement / dans le développement rural et dans le développement communautaire

VIII. Coordination

Le point de communication et coordination de l'évaluation est RAMDE François Paul, Coordonnateur de UFC-DORI, (226) 70 24 87 69, ramdefp@ufc-dori.org. Il sera assisté par le responsable de la cellule de Suivi-évaluation, Herman KALMOGO, 71 55 55 14, kalmogoherman@ufc-dori.org.

-----)))-----